

BUDGET 2021: INVESTISSEMENTS AMBITIEUX ET RÉFLÉCHIS MALGRÉ DES INCONNUES

La Ville de Martigny a présenté son budget 2021 à la presse.

COMMUNIQUÉ - 19.11.2020

La Ville de Martigny présente un budget 2021 qualifié d'ambitieux mais réfléchi. Ce, malgré la conjoncture actuelle liée à la crise sanitaire du Covid-19 et à la mise en application de la réforme fiscale cantonale RFFA, rétroactive au 1^{er} janvier 2020. Pour la première fois, le budget 2021 de la Ville de Martigny prend en compte les charges et revenus de la Commune de Charrat, fusionnée à Martigny dès le 1^{er} janvier 2021. Le Conseil général se réunira le 15 décembre prochain

Dans son budget 2021, la Ville de Martigny prévoit un léger découvert de 268'580 francs pour un total de charges s'élevant à 128'931'940 francs. Les revenus, eux, atteignent le montant de 128'663'360 francs. « La Ville de Martigny est réputée rigoureuse et prudente dans l'élaboration de ses budgets. Cette année, peut-être davantage qu'à l'accoutumée puisque Charrat a été intégrée pour la première fois dans notre exercice. Il faut d'ailleurs préciser ici que les charges de fonctionnement du budget 2021 sont en hausse de 9% par rapport à celui de 2020, de même que les recettes qui progressent de plus de 11'000'000 de francs. Cette augmentation est due principalement à la prise en compte des charges et des revenus de fonctionnement de la Commune de Charrat ainsi qu'à l'aide cantonale à la fusion des deux localités », indique Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de la Ville de Martigny.

Ce résultat déficitaire que l'on peut quand même considérer comme équilibré, n'est cependant pas alarmant même si les projections démontrent que les recettes fiscales seront manifestement amputées d'environ 2,3 millions de francs d'ici deux ans en raison de la mise en application de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Quant à

la pandémie Covid-19, il est pour l'heure très difficile de se prononcer sur les effets financiers qu'elle engendrera à court et à long terme pour la Municipalité. Toutefois, la Ville de Martigny prévoit encore un train d'investissement conséquent pour l'année qui va suivre.

Investissements 2021

La Ville de Martigny envisage l'an prochain, d'injecter 16'640'000 francs. Ils permettront la réfection et la réalisation de plus d'une dizaine de projets dans son paquet d'investissement. Cette somme marquera notamment le début d'importants travaux. Parmi eux, le début du réaménagement de l'Avenue de la Gare, l'enfouissement du passage à niveau TMR à la Rue des Neuvilles, la poursuite de la sécurisation de la Dranse, la création d'une place de rencontres au Centre de Loisirs et de Culture de Martigny, la rénovation de la piste d'athlétisme du stade d'Octodure ou encore la réalisation d'un HUB à proximité de la Place du Manoir. Les réfections de la Rue de la Cure et des aires d'entrées extérieures de l'Ecole de Charrat sont également programmées en 2021.

« Les investissements planifiés visent à offrir à la population des prestations de qualité tout en contribuant à l'amélioration des infrastructures déjà existantes. C'est le souhait des autorités en place », relève Anne-Laure Couchepin Vouilloz. Elle précise qu'en termes d'investissements du patrimoine financier, ce sont quelque 5'170'000 francs budgétés l'an prochain, pour mettre en conformité le parking souterrain du Manoir, acquérir des places de parc dans le parking souterrain de Cœur de Cité ou encore effectuer des travaux d'aménagement à la Médiathèque.

Marge d'autofinancement et dette par habitant

La marge d'autofinancement annoncée pour l'an prochain atteint 8'177'220 francs contre 7'305'590 francs en 2020. En intégrant celle de Charrat, la dette nette 2 par habitant projetée, s'élèvera ainsi à 836 francs. Endettement dit faible au regard des indicateurs de l'Etat du Valais.

La Ville de Martigny présentera son premier budget fusionné avec Charrat, le 15 décembre prochain au Conseil général qui devra valider le projet.

Martigny, le 19 novembre 2020

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE